

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 162

Artikel: Situation préoccupante des finances cantonales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028273>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine 162 public

J.A. Lausanne

Situation préoccupante des finances cantonales

Devant onze parlements cantonaux, la présentation du budget 1972 a été accompagnée d'un projet d'augmentation des impôts. En Suisse romande, il s'agit essentiellement du canton de Vaud auquel l'on peut ajouter Genève qui veut améliorer l'efficacité de l'impôt sur les bénéfices immobiliers et la taxe sur les voitures. Valais échappe cette année encore au mouvement général, mais l'importance de son déficit ne peut qu'inciter le gouvernement à accélérer la révision de la loi fiscale en cours.

Est-ce là une conséquence de la politique conjoncturelle pour laquelle M. Celio demandait en septembre la collaboration des cantons ? L'examen des différents budgets montre qu'il n'en est rien et qu'il s'agit simplement de couvrir l'augmentation irrésistible des besoins. Ce mouvement général d'augmentation des impôts et des déficits devrait permettre de reposer le problème des finances cantonales et des déséquilibres structurels que l'on pressentait depuis un certain temps déjà.

En Suisse, en effet, les trois grandes priorités que notre type de civilisation impose à l'Etat, éducation, santé, prévoyance sociale et motorisation, sont à la charge des cantons. Le tableau suivant donne une idée de l'accroissement des charges dans ces trois domaines pour l'ensemble des cantons suisses (en millions de francs) :

	1950	1960	1969
Education	275	586	1676
Routes	143	449	1716
Santé - prévoyance sociale	349	621	1618
Total	767	1656	5000

Les recettes n'ont pas suivi cette croissance des dépenses et c'est tout naturellement les dettes qui ont augmenté, passant pour la même période de 2908 à 10 134 millions alors que la Confédération voyait les siennes diminuer (7949 millions en 1950 contre 6089 en 1969).

Le crédit des cantons n'est pas illimité et la charge des frais de capitaux pèse de plus en plus lourdement sur les budgets ordinaires ; aussi des solutions nouvelles doivent-elles être rapidement trouvées.

Du côté des ressources, la gravité de la situation permet aujourd'hui déjà de faire passer des projets dont la majorité ne voulait pas. Alors qu'en Europe, le taux maximum de l'impôt sur le revenu atteint 40 à 60 %, il ne dépassait pas chez nous 35 %. A l'occasion des révisions en cours ce plafond a été plusieurs fois percé et certains cantons mettent les bouchées doubles pour rattraper leur retard. A Bâle-Campagne, par exemple, le bond est de 30 % pour les revenus supérieurs à 100 000 francs. Ce mouvement peut être encore accéléré en même temps que doivent être posés deux problèmes aigus : celui de la fraude fiscale sur lequel règne un silence hypocrite depuis le rapport Bourgnicht et celui de la sous-enchère cantonale pour l'imposition des bénéfices des entreprises.

Il est peu probable cependant que l'ensemble de ces mesures assurent à elles seules et de manière durable l'assainissement des finances cantonales si parallèlement on n'étudie pas une redistribution des charges entre les cantons et la Confédération. Pourquoi par exemple faire supporter plus longtemps aux cantons une part automatique de l'AVS sans que le fédéralisme en retire le moindre bénéfice ? Pour quatre cantons romands, l'Université représente des dépenses importantes et croissantes. Pourquoi faire supporter à quelques-uns seulement les charges financières de l'enseignement supérieur de tous, sans parler des différences de qualité liées à la différence des moyens financiers des cantons qui hébergent nos universités ? La liste des tâches dont la responsabilité doit être revue peut s'allonger : sécurité sociale, entretien des autoroutes, etc... Une fois encore, il s'agira de dégager des ressources nouvelles. Dans le cadre d'une révision satisfaisant aux objectifs que nous venons de décrire, le recours à l'impôt indirect pourrait être étendu. Comme il est en Suisse plus faible que dans le reste de l'Europe et malgré son injustice, la gauche pourrait admettre une augmentation de son rendement, si elle avait la garantie que les ressources nouvelles étaient affectées à l'amélioration des prestations sociales.

Finances cantonales et finances fédérales forment un tout, c'est ensemble qu'elles doivent être revues.

Souriez, vous êtes télévisés

C'est une presse unanime et enthousiaste qui a accueilli Balxert, centre commercial créé au Nord de Genève dans la banlieue qui relie la ville à l'aéroport. Au-delà de son objectif commercial, on peut se poser la question de sa signification dans l'urbanisme genevois et la vie de ses utilisateurs.

Sa réalisation a certainement été bien accueillie dans le quartier du Bouchet en raison du sous-équipement en matière d'établissements commerciaux. Il n'y a pas de doute que les habitants de cette périphérie urbaine vont trouver dans un lieu central par rapport aux zones d'habitat, qu'il s'agisse du quartier de villas ou de celui des immeubles collectifs, la solution de beaucoup de leurs problèmes en matière d'approvisionnement quotidien ou hebdomadaire. D'autre part, cette initiative animera cette banlieue dortoir et ne peut manquer, en fin de semaine de décharger en partie la circulation en direction de la ville. Néanmoins, Balxert ne présente pas que des avantages. En effet, si certains aspects en sont bénéfiques, il faut craindre que ce groupe commercial intégré ne provoque le vide autour de lui. Balxert risque par ses pouvoirs d'attraction et sa forte capacité concurrentielle de mettre en difficulté et finalement de faire disparaître les commerces éparpillés dans un vaste rayon. S'il ne s'agissait que du petit commerce, cela serait déjà un problème à ne pas négliger, mais la disparition peut porter sur des succursales d'entreprises installées à Balxert et qui souhaitent tout naturellement

dans le contexte économique rationaliser leurs implantations. L'inconvénient c'est que ces rationalisations peuvent obliger les habitants des quartiers concernés à des déplacements plus longs et à augmenter la circulation dans le quartier du Bouchet.

Enfin, ce qui nous paraît plus grave avec Balxert, c'est qu'il ne s'agit que d'un centre commercial qui, en offrant tout ou presque pour la consommation, donne l'exemple d'un centre pauvre sans aucun prolongement. Dès lors, les habitants de cette rue sont coupés du centre vivant de la ville où bat le pouls de la vie culturelle, civique, économique. La décentralisation s'effectue ainsi en fonction de la circulation, du parking et du commerce, et les entités qu'elle recrée, bien que leurs échelles sont plus humaines, ont pour conséquence d'accroître ce phénomène d'ilotisation de la civilisation contemporaine : tout entier pris par sa vie de travailleur et de consommateur, l'homme moderne vit une vie culturelle extrêmement pauvre et abandonne toute vie politique.

Le moraliste ajoutera à ces remarques le recul que lui inspirera le culte de la consommation dont Balxert est le temple, culte poussé jusqu'à l'hypocrisie lorsque l'on y voit de braves enfants y cirer les chaussures pour les réfugiés bengalis et que les caméras-espions portent ces placards rassurants : « Souriez, vous êtes télévisés. »

Bi-mensuel romand
N° 162 23 novembre 1971 Neuvième année

Rédacteur responsable : Pierre-Antoine Goy
Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :
Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :
1000 Lausanne 9, Case 142
Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Renens

Aux articles de ce numéro ont collaboré :

Claude Bossy
Bernard Crettaz
Ruth Dreifuss
Jean-Claude Favez
Claude Raffestin
Roland Vuataz

Le N° 163 sortira de presse le 7 décembre 1971